



Vol pendant mes heures de travail

Par **Maman2011**, le **23/02/2016** à **19:00**

Bonjour, je suis une jeune salariée depuis 9 mois dans une association d'aide à domicile. Mon travail consiste à aider les gens par de la garde d'enfant afin que les parents puissent prendre du temps pour eux, les aider dans leur démarches administratives et dans les tâches de la vie quotidienne. J'aime vraiment ce que je fais mais il y a une grosse ombre noire au tableau. Une maman m'accuse de lui avoir pris, dans une enveloppe cachée sous le canapé, 220€. Ce que je n'ai bien sûr pas fait. Le problème c'est que personne a part moi et sa mère ne vient chez elle. De son point de vue je comprend qu'elle m'accuse mais je n'ai rien fait et je ne peux rien prouver car je n'ai aucune preuve. La seule "preuve" que j'ai ce sont les dires de cette dame. En effet elle m'a raconté les problèmes financiers de sa propre mère j'en ai conclu, vu que je n'ai rien à voir là dedans que c'est sa mère qui l'a volé. Je sais que c'est délicat mais je ne vois pas comment autrement. Je lui ai dit de chercher partout chez elle, de réfléchir à ce qu'elle a fait. Mes craintes maintenant: Me faire virer injustement, avoir des problèmes avec la justice injustement puisque je n'ai rien fait. Et surtout je suis maman d'un petit garçon de 4 ans, comment je peux me protéger et ainsi protéger ma famille. Svp répondez moi je ne sais plus quoi faire.

Par **morobar**, le **24/02/2016** à **08:50**

Bonjour,
Vous n'avez rien à faire, sinon menacer de porter plainte pour une éventuelle dénonciation calomnieuse (code pénal L226-10).
Vous n'avez pas à prouver votre innocence, c'est au plaignant de prouver votre implication, ou aux forces de l'ordre d'enquêter.
Après tout cette dame peut penser à tort avoir placé cette enveloppe, alors qu'elle a depuis changé d'avis et de cachette.

Par **Maman2011**, le **24/02/2016 à 10:50**

Bonjour et merci pour votre réponse rapide. Elle ne m'a pas dit qu'elle allait porter plainte mais je peux porter plainte pour me protéger si j'ai bien compris? Et mon travail à le droit de me virer sur des dires? Sans preuve? Je n'ai toujours pas de nouvelles de ma boîte et j'ai peur. Mais d'un autre côté je ne veux plus rester dans cette boîte je suis dégoûté de la méchanceté des gens alors que j'ai donné de ma personne pour leur rendre service.

Par **jos38**, le **24/02/2016 à 11:28**

bonjour. comme dit Morobar, menacez là de porter plainte, cela devrait suffire à la calmer. on n'accuse pas quelqu'un comme cela sans preuve. ne laissez pas tomber votre travail, ce genre d'accusations est très courant, mais je comprends votre réaction

Par **morobar**, le **24/02/2016 à 15:04**

Mais non,
[citation] mais je peux porter plainte pour me protéger si j'ai bien compris?
[/citation]
Pour le moment il n'y a rien, donc vous ne pouvez pas porter plainte.
Par contre s'il y a dépôt de plainte, ou réclamation auprès de votre employeur, vous pourrez alors déposer plainte à votre tour pour dénonciation calomnieuse.
[citation] Et mon travail à le droit de me virer sur des dires? Sans preuve?
[/citation]
Un employeur a toujours le droit de licencier quand il veut et qui il veut.
Mais au risque de devoir payer de fortes indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.
Si votre employeur est censé, il vous affectera à d'autres missions pour satisfaire tout le monde.
[citation] Mais d'un autre côté je ne veux plus rester dans cette boîte
[/citation]
L'association n'est pour rien dans votre soucis, je ne vois pas pourquoi vous préférez perdre votre emploi.

Par **Maman2011**, le **24/02/2016 à 15:15**

Non dans l'idéal je voudrais rester dans cette boîte, mais il va être difficile pour moi de refaire confiance aux familles chez qui j'interviens. Et puis je ne suis pas soutenu par ma responsable puisque depuis une semaine je n'ai pas de nouvelles.

Par **morobar**, le **24/02/2016 à 16:16**

Les bruits et les rumeurs cela va dans tous les sens.
Imaginez que vous racontiez partout que la dame en question se promène à poil toute la journée chez elle...
C'est pareil.
Dans votre emploi chez les gens, il faut toujours faire attention aux situations douteuses, et ne pas hésiter à s'en ouvrir auprès de votre direction.
EXEMPLE: je dois dépoussiérer les coussins, et je retrouve des enveloppes avec des sous cachés...